

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, et Gaëlle POMME-CASSIEROU

MM. Alain DESTREGUIL, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Yann POUVREAU.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Josiane BRIAND à Mme Laurence BESSON
Mme Émilie MORINAUD à Mme Françoise DURAND,
M. Didier FENEANT à M. Alain DESTREGUIL
M. Thierry THIBAUDEAU à M. Régis PLANET
M. Olivier DOUHAUD à M. Jean-Luc MARCHAIS

Absent : Laurent RAVET (arrivé en cours de séance)

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 8 en début de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2024
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
 - 1 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion,
 - 2 - Convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,
 - 3 - Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance,
 - 4 - Autorisations spéciales d'absence des agents communaux,
 - 5 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal,
 - 6 - Installation d'une alarme PPMS au groupe scolaire : choix du prestataire,
 - 7 - Convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation de pont -route avec la SNCF,
 - 8 - Mise à disposition d'une salle au profit de l'association Foyer Rural : participation aux charges d'énergie,
 - 9 - Acquisition de parcelles à Monsieur ROULIN Marc,
 - 10 - Cimetière communal : Reprises de concessions à l'état d'abandon,
 - 11 - Demande de subvention de l'école de Bussac-sur-Charente,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Monsieur le maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec la SEMIS pour une opération immobilière aux Grands Champs.

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Françoise DURAND est nommée secrétaire de séance.

1 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Monsieur le maire rappelle au conseil que le contrat groupe concernant l'assurance statutaire du personnel communal arrive à expiration au 31/12/2024. En réunion du 22 février 2024, le conseil avait délégué la négociation d'un nouveau contrat groupe au centre de gestion. Ce dernier a sélectionné la compagnie RELYENS MUTUAL INSURANCE qui propose des garanties similaires au précédent prestataire. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil approuve la signature du contrat groupe et autorise Monsieur le maire à signer l'adhésion à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

2 - Convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion

Monsieur le maire explique au conseil que le Centre de gestion propose de regrouper toutes les missions facultatives (hors médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) dans une convention-cadre valable 3 ans du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. La signature de cette convention permet à la commune de demander, à tout moment, le recours du CDG pour une des missions proposée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

Monsieur le maire donne la parole à Madame Françoise DURAND, qui rappelle que le conseil en date du 17 septembre 2024 a décidé d'adhérer à la convention de participation proposé par le centre de gestion pour le risque prévoyance. Le taux de participation de la commune a été fixé à 75 %. Le dossier a été présenté au comité social territorial le 26 novembre qui a émis un avis favorable.

Monsieur le maire propose donc de valider la décision par délibération.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à la convention de participation présentée, à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

4 - Autorisations spéciales d'absence des agents communaux

Monsieur le maire rappelle que le conseil a décidé de modifier les autorisations spéciales d'absence des agents communaux lors de la séance du 17 septembre 2024. Le comité social territorial, qui s'est réuni le 26 novembre a donné un avis favorable à la proposition de modifications. Monsieur le maire propose donc de valider par délibération la modification des autorisations spéciales d'absence du personnel.

Le Conseil municipal approuve les modifications, à l'unanimité des présents.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

5 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil du 17 septembre 2024 des modifications sur le tableau des effectifs ont été proposées suite aux avancements de grade validés au cours de l'année 2024.

La suppression des postes inoccupés a été proposée au comité social territorial du 26 novembre 2024 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le maire propose donc de supprimer les deux postes non pourvus (adjoint administratif à 28/35ème et adjoint technique principal 2ème classe à 3/35ème) du tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs présenté, à l'unanimité des présents.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Monsieur Olivier DOUHAUD arrive en cours de séance.

6 - Installation d'une alarme PPMS au groupe scolaire : choix du prestataire

Monsieur le maire explique la nécessité d'installer à l'école un système d'alarme dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Monsieur DESTREGUIL présente les trois devis reçus :

- OPTI SECURITE : 7 165,94 € TTC
- VFLIT Sureté : 7 088,55 € TTC
- DIGIT-E : 4 737,61 € TTC

Monsieur le maire propose d'étudier les différents systèmes proposés pour sélectionner le plus adapté ; et dans l'immédiat de solliciter l'aide financière de l'Etat.

L'installation du système sera programmé lorsque la réponse aux demandes de subvention sera officialisée.

Le Conseil autorise Monsieur le maire à demander des subventions pour financer le projet proposé.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

7 - Convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation de pont -route avec la SNCF

Monsieur le maire explique au conseil avoir reçu un technicien de la SNCF pour échanger sur la répartition des charges concernant l'entretien des ponts enjambants des voies ferrées sur la commune : Pont de Port Berteau et Pont de l'Escambouille (mitoyen avec la commune de Fontcouverte).

Il explique que ces 2 ouvrages sont des ponts de rétablissement ; c'est à dire des ponts créés pour permettre le croisement de la voie ferrée et d'une voie communale existante.

Dans ce cas, l'entretien est à la charge de la SNCF, à l'exception du trottoir et du tablier à la charge de la commune.

A contrario, si un pont est installé pour une voie nouvelle, tout l'ouvrage est à la charge de la commune.

La SNCF propose donc de signer une convention pour la gestion et l'entretien des Ponts de Port Berteau et de l'Escambouille.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le maire à la signer, à l'unanimité des présents.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Monsieur Laurent RAVET arrive en cours de séance .

8 - Mise à disposition d'une salle au profit de l'association Foyer Rural : participation aux charges d'énergie

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'association Foyer Rural occupe régulièrement les locaux de la salle municipale.

L'association est disposée à participer aux charges d'électricité.

Monsieur le maire propose de fixer à 1 000 € le montant annuel de la participation de l'association aux charges d'électricité.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents et fixe à 1 000 € la participation annuelle de l'association.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

9 - Acquisition de parcelles à Monsieur ROULIN Marc

Monsieur le maire rappelle au conseil que le chemin rural de la Coquerie n'est plus ouvert au public, car approprié par le riverain Monsieur ROULIN.

Un accord a été trouvé avec lui pour décaler le chemin rural sur des parcelles lui appartenant.

Monsieur le maire propose donc d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles suivantes appartenant à Monsieur ROULIN Marc :

- AH 551 d'une superficie de 221 m², issue de la division de la parcelle AH 353 ;
- AH 553 d'une superficie de 327 m², issue de la division de la parcelle AH 382 ;
- AH 555 d'une superficie de 410 m², issue de la division de la parcelle AH 379.

Les frais de notaire seront supportés par Monsieur ROULIN.

Le Conseil municipal approuve la proposition et autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié, à l'unanimité.

Ont voté pour :	14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

10 - Cimetière communal : Reprises de concessions à l'état d'abandon

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Laurence BESSON, qui rappelle au conseil qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est en cours depuis début 2023. L'ensemble des obligations ayant été respectées, les 8 concessions constatées en état d'abandon peuvent être reprises sur décision du conseil.

Après la reprise, les emplacements seront remis en état pour un coût de 17 000 €.

Une des tombes reprises sera transformée en ossuaire car celui existant au cimetière risque de ne pas être assez grand.

Le Conseil municipal approuve la reprise des 8 concessions concernées à l'unanimité des présents.

Ont voté pour :	14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

11 - Demande de subvention de l'école de Bussac-sur-charente

Monsieur le maire rappelle au conseil que l'an dernier l'école avait monté un projet pédagogique « Grand Nord » autour d'un musher et ses chiens de traîneaux pour les 2 classes de Saint Vaize. Le coût de 2 300 € avait été financé en partie par l'APE.

Cette année, les enseignants souhaiteraient reconduire ce projet pour toute l'école. Pour ce faire, la directrice sollicite l'aide financière des communes. La mairie de Saint Vaize s'est engagée à financer à hauteur de 1 000 €.

Monsieur le maire propose de prévoir au budget 2025 une subvention exceptionnelle pour financer ce projet.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité et décide de subventionner le projet à hauteur de 1 000 €.

Ont voté pour :	14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
-----------------	----	----------------	---------------------

12 - Convention avec la SEMIS pour la réalisation d'une opération d'aménagement aux Grands Champs

Monsieur le maire explique au conseil que la SEMIS travaille à l'élaboration d'un projet d'aménagement immobilier aux Bacheliers, dans le prolongement du lotissement des Grands Champs. Plusieurs projets ont été élaborés mais n'étaient viables car déficitaires malgré que la commune fournisse le terrain.

Aujourd'hui la SEMIS propose un projet à l'équilibre en 2 phases : la vente d'une quinzaine de lots à bâtir puis la réalisation d'une seconde tranche comprenant des logements sociaux.

Monsieur le maire rappelle que la SEMIS est un partenaire particulièrement reconnu sur le territoire, et que les projets sont toujours menés en étroite collaboration avec la commune.

Monsieur le maire propose donc de passer une convention avec la SEMIS pour travailler sur ce projet.

Le Conseil municipal approuve le projet de convention à l'unanimité des présents.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

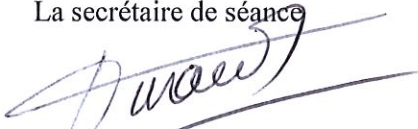
- Il est rappelé au conseil que le marché de Noël organisé par l'APE se tiendra à la salle municipale le 20/12/2024
- Monsieur le maire donne la parole à monsieur Douhaud au sujet de la mise en place d'un atlas de la biodiversité communale. Le projet déposé par la commune auprès de l'office français de la biodiversité a reçu une réponse favorable. Une équipe de suivi va être mise en place. Ce projet associera la population et les élèves de l'école.
- Une compétition nationale de vtt orientation se déroulera sur le territoire de la commune le week-end du 21/22 juin 2025.
- Rallye de Saintonge : les organisateurs ont transmis en mairie le projet de parcours prévu pour l'édition 2025. Des modifications importantes sont à noter. Le départ de la spéciale n'aura plus lieu à Bussac. Une partie du circuit passera par la commune.
- Le Maire informe le conseil que l'association Matrice avec laquelle la commune travaillait à un projet d'acquisition du château se retire après avoir été informée de la signature d'un compromis de vente avec d'autres acquéreurs.
- Madame Durand informe le conseil de la préparation de la livraison des colis de Noël aux personnes âgées.
- Monsieur le maire informe le conseil du rendez-vous qui s'est tenu avec le directeur du conservatoire de musique de Saintes. Les modalités d'un conventionnement avec la commune ont été détaillées. Il sera nécessaire de prendre une décision au moment de la préparation du budget 2025.

Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives

- Madame Besson fait un point sur la commission tourisme de la CDA. La commune se positionnera pour accueillir une des animations prévues l'été prochain.
- Monsieur le maire informe le conseil du lancement d'une délégation de service public en vue de la gestion de la fourrière actuellement gérée par la SPA.

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 20.

La secrétaire de séance



Françoise DURAND

Le Maire,



Jean-Luc MARCHAIS

